

Feu orange pour le projet BTL

Strasbourg a désormais de fortes chances d'accueillir en 2015, sur le site de Stracel, la première usine capable de produire du biocarburant de deuxième génération à base de bois. La Commission européenne a décidé hier de cofinancer ce projet de plus de 410 millions d'euros porté par le groupe papetier finlandais UPM-Kymmene.

La décision n'a pas encore été officialisée par la Commission européenne – ce devrait être le cas dans les tout prochains jours. Mais les noms des 24 projets innovants de production d'énergies renouvelables ou du stockage du CO₂ qu'elle a choisis de cofinancer dans le cadre de la lutte contre le changement climatique sont désormais connus.

Ils ont été dévoilés hier par le fonds NER 300 (qui sera chargé de leur financement). Et, « c'est une bonne nouvelle pour UPM, pour l'Alsace et pour la France », a réagi Jean-Marc Louvet, le président d'UPM France, le projet BTL (biomass to liquid) en fait partie.

Ce programme, qui prévoit la construction pour 411 millions d'euros, d'une unité de production de biocarburant au port du Rhin, à côté de l'actuel Stracel, pourra bénéficier de 170 millions d'euros de subventions européennes.

Premier démonstrateur de taille industrielle

Si la Commission a choisi de le soutenir, c'est parce qu'il repose sur un procédé nouveau, qui n'existe à l'heure actuelle qu'au stade expérimental : la production de biocarburant de deuxième génération à partir de biomasse lignocellulosique (en d'autres termes, de bois) par voie thermochimique.

« À ce stade, confirme M. Louvet, il n'existe pas dans le monde de démonstrateur de taille industrielle ». Le projet d'UPM, qui sera dimensionné pour produire plus de 100 000 tonnes de biocarburant à partir d'un million de tonnes de bois, serait donc



UPM prévoit d'investir, avec le soutien financier de l'Union européenne, plus de 400 millions d'euros dans la construction à Strasbourg d'une usine de biocarburant. PHOTO - ARCHIVES DNA

le premier du genre.

L'unité, qui nécessiterait deux ans de travaux, aurait enfin un impact économique loin d'être négligeable. Elle générerait, précise M. Louvet, « 67 emplois directs, 14 emplois indirects » et « aurait des effets sur la filière d'approvisionnement en bois et d'exploitation forestière qui représente environ 900 personnes ».

Celle-là même qui s'apprête à supporter aujourd'hui les conséquences de la fermeture imminente de Stracel (puisqu'UPM a décidé de céder son usine de papier magazine au groupe de cartonnières Blue Paper).

« Le feu vert de la Commission est

une étape positive, très importante », souligne le président d'UPM France. Cela étant, nuance-t-il, « elle n'est pas suffisante ».

Explication : « Un projet industriel, surtout de cette dimension, suppose un vote du conseil d'administration d'UPM » qui ne s'est pas encore formellement prononcé. Avant de trancher, ce dernier demandera selon toute vraisemblance des études complémentaires. « Nous avons initié ce projet il y a trois ans. Depuis, le monde économique a changé », indique Jean-Marc Louvet.

Il n'est pas exclu non plus qu'UPM, qui a jusqu'à présent porté seul ce

dossier, choisisse de le mener à bien en partenariat ou en association avec un autre opérateur. « Tout peut s'envisager », reconnaît M. Louvet. « Le partage des savoirs permet souvent de gagner en efficacité ». En tout état de cause, conclut-il, « c'est une question qui relève du conseil d'administration ».

Cette décision de la Commission européenne est évidemment une très bonne nouvelle pour la filière bois du massif vosgien. « Nous attendions ce projet avec impatience », indique Jean Maegey, président de Fibois, l'interprofession régionale. D'ailleurs les fournisseurs actuels de Stracel (qui

consommait 400 000 tonnes de plaquettes et de produits de coupes) se sont déjà organisés pour trouver, jusqu'en Bourgogne et dans le Nord-Pas-de-Calais, les 600 000 tonnes de ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour alimenter l'usine de biocarburant à partir de fin 2015 (ce qui est la date de début de production prévue par le projet). Le problème, pour eux, consistera à tenir jusque-là, privés de leur principal client.

Pour les 260 salariés d'UPM Stracel, cette nouvelle « ne change plus rien », constate avec amertume Yves Bernauer, délégué FO. Ils seront en effet tous licenciés dans un mois. En principe, la moitié d'entre eux devraient être réembauchés par Blue Paper. Pour les autres, le projet BTL, s'il se réalise, arrivera de toute façon trop tard. ■

ODILE WEISS

TROIS PROJETS FRANÇAIS

La décision d'hier est la conclusion de l'appel d'offres lancé en 2010 par la Commission européenne pour susciter l'émergence de projets industriels exploitant des technologies nouvelles dans le domaine du captage du CO₂ et des énergies renouvelables. Il sera financé par la vente de 300 millions de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Deux autres projets français ont été déclarés éligibles, sur la base de leur rapport coût-bénéfice : Vertimed, une ferme dédiée à la production d'électricité à partir d'éoliennes flottantes (portée par EDF Énergies Nouvelles) et un certain Uicos (Florange) retiré entre-temps par Arcelor Mittal.